

Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

BUREAU du lundi 20 mars 2017

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Bernard PERRET, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Jean-Yves FLOCHON, Guillaume FAUVET, Christian CHANEL, Claudie SAINT-ANDRE, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Christian BERNARD, Alain BINARD

Excusés : Sylviane CHENE, Aimé NICOLIER, Thierry MOIROUX

Secrétaire de Séance : Guillaume FAUVET

Par convocation en date du 14 mars 2017, l'ordre du jour est le suivant :

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du 1^{er} février 2017

DECISIONS DE GESTION :

Projet de Territoire - Stratégie territoriale

- 1 - Demande de subvention au programme LEADER pour la « Coordination générale du programme LEADER et animation de l'axe 1 agriculture-bois pour l'année 2017 ».
- 2 - Demande de subvention au programme LEADER pour « l'animation de l'axe 2 développement durable pour l'année 2017 ».
- 3 - Demande de subvention au programme LEADER pour la « Gestion du programme LEADER pour l'année 2017 ».

DECISIONS D'ORIENTATION :

- Info SIEA ;
- Projet de règlement intérieur ;
- Fonctionnement des commissions ;
- BP 2017 (Budgets annexes) ;
- Début de l'examen des points à l'ordre du jour du Conseil de Communauté du 10 avril 2017.

Délibération DB.2017.018 - Demande de subvention au programme LEADER pour la « Coordination générale du programme LEADER et animation de l'axe 1 agriculture-bois pour l'année 2017 ».

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée que, par délibération du Conseil de Communauté du 23 janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est devenue la structure porteuse du programme LEADER.

CONSIDERANT qu'à ce titre, elle reprend les droits et obligations contenues dans la Convention signée entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la structure porteuse du GAL et l'Agence de Services et Paiements, ce qui inclut la mise à disposition de moyens humains suffisants dédiés à LEADER pour permettre de mener à bien la stratégie et d'assurer les tâches d'animation et de gestion, soit un minimum de 1,5 Equivalent Temps Plein (ETP) (article 3) ;

CONSIDERANT que pour assurer une animation et une gestion optimale du programme LEADER, les moyens humains à disposition du GAL ont été estimés pour 2017 à 1,9 ETP répartis entre 3 agents :

- coordination générale du programme LEADER et animation de l'axe 1 agriculture-bois (0,6 ETP) ;
- animation de l'axe 2 développement durable (0,3 ETP) ;
- gestion du programme LEADER (1 ETP) ;

CONSIDERANT qu'afin de permettre la mise en œuvre de ce programme, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse sollicite une subvention LEADER au titre de la coordination générale du programme LEADER et animation de l'axe 1 agriculture-bois pour l'année 2017 ;

CONSIDERANT que les éléments financiers du dossier sont les suivants :

- Dépense totale et subventionnable : 34 773,00 euros ;
- Taux : 80 % ;
- Subvention LEADER : 27 818,40 euros ;
- Autofinancement de la Communauté d'Agglomération : 6 954,60 euros ;

Monsieur le Vice-Président demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de :

DECIDER de solliciter la subvention LEADER pour ce dossier ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

DECIDE de solliciter la subvention LEADER pour ce dossier ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

Délibération DB.2017.019 - Demande de subvention au programme LEADER pour « l'animation de l'axe 2 développement durable pour l'année 2017 ».

CONSIDERANT qu'afin de permettre la mise en œuvre de ce programme, la Communauté d'Agglomération sollicite une subvention LEADER au titre de l'animation de l'axe 2 « développement durable » pour l'année 2017 ;

CONSIDERANT que les éléments financiers du dossier sont les suivants :

- Dépense totale et subventionnable : 16 346,00 euros ;
- Taux : 80 % ;
- Subvention LEADER : 13 076,80 euros ;
- Autofinancement de la Communauté d'Agglomération : 3 269,20 euros.

Monsieur le Vice-Président demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de :

DECIDER de solliciter la subvention LEADER pour ce dossier ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

DECIDE de solliciter la subvention LEADER pour ce dossier ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

Délibération DB.2017.020 - Demande de subvention au programme LEADER pour la « Gestion du programme LEADER pour l'année 2017 ».

CONSIDERANT qu'afin de permettre la mise en œuvre de ce programme, la Communauté d'Agglomération sollicite une subvention LEADER au titre de la gestion du programme LEADER pour l'année 2017 ;

Les éléments financiers du dossier sont les suivants :

- Dépense totale et subventionnable : 45 911,80 euros ;
- Taux : 80 % ;
- Subvention LEADER : 36 729,44 euros ;
- Autofinancement de la Communauté d'Agglomération : 9 182,36 euros.

Monsieur le Vice-Président demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de :

DECIDER de solliciter la subvention LEADER pour ce dossier ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

DECIDE de solliciter la subvention LEADER pour ce dossier ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

**La séance est levée à 18 h 00.
Prochaine réunion du Bureau :
Lundi 29 mars 2017**

Fait à Bourg-en-Bresse, le 3 avril 2017.